

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le lundi 20 septembre, à 18 Heures, les membres du Conseil Municipal de COUDEKERQUE-BRANCHE se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur David BAILLEUL, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite le 14 septembre deux mil dix, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Monsieur le Maire : 18 heures. Nous avons donc pris du retard. La faute à qui ? Personne en particulier. Quelques minutes de débriefing avec notre invitée à qui j'ai expliqué rapidement les rudiments du Conseil Municipal de Coudekerque-Branche. Elle n'avait pas besoin de rudiment pour les Conseils Municipaux en général, mais pour ceux de Coudekerque-Branche c'était nécessaire. Pas que nous ayons des particularismes locaux, mais chaque assemblée se préside de manière différente.

Je vous propose de demander à notre benjamine c'est-à-dire Virginie NORMAND, de faire l'appel et je pourrais ensuite constater que le quorum étant atteint, nous pourrions ouvrir la séance.

Sont présents : Monsieur David BAILLEUL, Maire, Monsieur Benoît VANDEWALLE, Madame Lysiane DEGAND, Monsieur Philippe DEVEYCX, Madame Josiane ALGOET, Madame Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mademoiselle Marion MAC CLEAVE, Monsieur Jean-Paul PARENT, Monsieur Laurent VANRECHEM, Madame Delphine LARDEUR, Monsieur Michaël HENNEBELLE Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Pierre DUYCK, Monsieur Marc PRAZ, Monsieur Philippe LIBER, Madame Christine BRETON, Madame Hélène ROSE, Madame Maryline ELOY, Monsieur Bernard MAYEUR, Madame Catherine JOURDAIN, Mademoiselle Valérie PLANTIN, Monsieur Stéphane DEPAUW, Mademoiselle Jennifer METSU, Mademoiselle Virginie NORMAND, Monsieur Didier BYKOFF, Mademoiselle Mélanie LEMAIRE, Madame Martine SENSE, Monsieur Eric TOURNEUR, Madame Catherine DURIEUX, Mademoiselle Emeline MESPLOMB, Monsieur Alexandre DISTANTI, Conseillers Municipaux.

Soit trente membres présents sur trente-cinq en exercice,

Sont absents excusés : Monsieur Yves MAC CLEAVE (pouvoir à Monsieur Benoît VANDEWALLE), Adjoint au Maire ; Monsieur André DELATTRE (pouvoir à Monsieur Eric TOURNEUR), Madame Ghylaine RIGAUT (pouvoir à Madame Catherine DURIEUX), Monsieur Joël CARBON (pouvoir à Madame Martine SENSE), Monsieur Gaëtan LACASSAIGNE, Conseillers Municipaux.

Bien, tout le monde est d'accord pour nommer Virginie NORMAND secrétaire de séance, qui fait très bien l'appel comme à l'accoutumée, et Monsieur Patrice MANCHUELLE comme secrétaire auxiliaire.

Je vais vous demander de bien vouloir adopter l'intervention des élus des deux conseils du 10 mai et du 28 juin. Y a-t-il des remarques sur ce point ? Aucune, je vous remercie. Je vous

demande également de bien vouloir valider le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin. Aucune remarque non plus, sur ce procès-verbal ? Je vous remercie.
Je mets aux voix. Tout le monde est pour ? Unanimité je vous remercie.

2010/06/01 : ADMINISTRATION GENERALE : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,
Vu la lettre de Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Dunkerque en date du 17 septembre, acceptant la démission de Madame Virginie VALCKE de son mandat de 9^{ème} adjointe,
Vu la lettre de Monsieur le Maire en date du 7 septembre 2010,
Vu la réponse de Mademoiselle Mélanie LEMAIRE en date du 10 septembre 2010,

PROCEDE

A l'installation de Mademoiselle Mélanie LEMAIRE en qualité de conseillère municipale qui siègera en lieu et place de Madame Virginie VALCKE dans les commissions municipales « Affaires Sociales et Pouvoir d'Achat » et « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse ».

2010/06/02 : ADMINISTRATION GENERALE : Ecole de la 2ème Chance à Coudekerque-Branche

a) Participation financière de la ville

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation,
Vu le plan de financement pour la 1^{ère} année de fonctionnement de l'Ecole de la 2^{ème} Chance, dont l'ouverture est prévue à Coudekerque-Branche le 2 novembre 2010,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver la participation financière de la ville de Coudekerque-Branche à hauteur de 15 000 €, au titre d'une aide au démarrage de l'Ecole de la 2^{ème} Chance, dont l'ouverture est prévue le 2 novembre 2010 à Coudekerque-Branche et selon le plan de financement prévisionnel de la 1^{ère} année de fonctionnement ci-dessous.

Financeurs	Montants	Observations
Etat	53 000 €	En cours d'instruction
Région	53 000 €	Conventionné
F S E	103 500 €	En cours d'instruction
ACSE	100 000 €	En cours d'instruction
Communauté Urbaine de Dunkerque	31 350 €	Conventionné
C C I D	30 562 €	Conventionné
Ville de Coudekerque-Branche	15 000 €	En cours d'instruction
TOTAL	386 412 €	

Le plan de financement ci-dessus, couvre pour 2010, 2 mois de fonctionnement Novembre et Décembre, ainsi que la prise en charge de toutes les études et des actions réalisées dans le cadre de la phase de démarrage en amont et en aval de l'ouverture de ce dispositif.

Ce plan de financement inclut des dépenses de petit investissement. L'investissement lourd (aménagement) étant entièrement supporté par la Région Nord-Pas de Calais.

Article 2 : impute la dépense correspondante sur les crédits à ouvrir au Budget 2010.

2010/06/02 : ADMINISTRATION GENERALE : Ecole de la 2ème Chance à Coudekerque-Branche

b) Signalétique directionnelle : prise en charge par la ville

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation,

Vu la délibération n° 2010/06/02 a) du 20 septembre 2010 approuvant la participation financière de la ville de Coudekerque-Branche au projet d'Ecole de la 2^{ème} Chance,

Compte-tenu de l'implantation géographique de cette école et la nécessité d'une signalétique directionnelle conséquente sur le territoire de la ville de Coudekerque-Branche,

Vu l'impact de ce projet sur la vie locale,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : prend en charge la fourniture et la pose de la signalétique directionnelle spécifique à l'Ecole de la 2^{ème} Chance sur le territoire communal en précisant que cette dernière sera installée pour l'ouverture de ladite Ecole, prévue le 2 novembre 2010.

Article 2 : impute les dépenses correspondantes sur les crédits (opération 103) à prévoir à cet effet sur le budget 2010.

2010/06/02 : ADMINISTRATION GENERALE : Ecole de la 2ème Chance à Coudekerque-Branche

c) Dénomination de la voirie d'accès

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,

A l'unanimité

DECIDE

Article unique : de dénommer la contre-allée parallèle à l'avenue des 2 Steendam « **allée Paul Signac** ».

2010/06/03 : ADMINISTRATION GENERALE : Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – Election des représentants du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Vu la démission de Madame Virginie VALCKE, Adjointe au Maire et représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les lettres de Monsieur le Maire en date des 7 et 8 septembre 2010,

Vu les réponses de Monsieur DEVEYCX et de Monsieur VANRECHEM en date des 7 et 8 septembre 2010 déclinant la représentation du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

DECIDE

Article unique : de procéder au renouvellement complet des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sont candidats :

Liste « Agir pour l'Avenir »

Benoît VANDEWALLE

Josiane ALGOET

Lysiane DEGAND

Maryline ELOY

Catherine JOURDAIN

Jennifer METSU

Mélanie LEMAIRE

Michaël HENNEBELLE

Liste « Coudekerque-Branche, libre Toujours ! »

Ghyslaine RIGAULT

Martine SENSE

Résultats : 34 votants

1 Abstention

33 Suffrages exprimés

Liste « Agir pour l'Avenir » : 26 voix

Liste « Coudekerque-Branche, libre Toujours ! » : 7 voix

L'application de la règle proportionnelle au plus fort reste conduit à la répartition suivante :

Liste « Agir pour l'Avenir » : 6 sièges

Liste « Coudekerque-Branche, libre Toujours ! » : 2 sièges.

Sont donc élus pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Monsieur Benoît VANDEWALLE

Madame Josiane ALGOET

Madame Lysiane DEGAND

Madame Maryline ELOY

Madame Catherine JOURDAIN

Mademoiselle Jennifer METSU

Madame Ghyslaine RIGAULT

Madame Martine SENSE

2010/06/04 : AFFAIRES FINANCIERES : Travaux de curage au parc d'agglomération du Fort Louis, au titre du programme départemental de désenvasement et d'entretien de cours d'eau non domaniaux

Le Conseil Municipal

Vu le rapport de présentation,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de demander au Conseil Général de faire procéder à la réalisation des études préalables, à l'élaboration éventuelle d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, à entreprendre les analyses de sédiments préalables et réaliser les travaux aux conditions techniques et financières précitées.

Article 2 : de reverser au Conseil Général 60% du montant des dépenses TTC effectivement réalisées.

2010/06/05 : AFFAIRES FINANCIERES : Résidence d'artiste. Prise en charge des frais

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,
Après examen en Commission « Budget – Finances » du 13 septembre 2010,

A la majorité

DECIDE

Article 1 : le remboursement au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Coudekerque-Branche des frais d'hébergement et de restauration de Monsieur ZWOLAK, à hauteur de 2 689.17 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 3 : que les dépenses seront imputées à la nature 6188 selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14.

2010/06/06 : AFFAIRES FINANCIÈRES : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,
Après examen en Commission « Budget – Finances » du 13 septembre 2010,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : le vote des subventions aux associations telles que reprises dans le rapport de présentation au titre de l'année 2010, à savoir :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Association pour la santé et la protection des chiens	300 €
Les Magiciens de la Côte d'Opale	1 500 €
Association de Flandre Maritime pour l'accompagnement et les soins palliatifs	200 €
Canoë Kayak Coudekerquois	5 000 €
Centre Sportif Artistique et Culturel Coudekerque Branche – Ju Jutsu	400 €
Skwal Athlon	2 000 €
Game-Lan	300
Total	9 700 €

Article 2 : La dépense sera imputée à la nature 6574 du budget 2010.

2010/06/07 : AFFAIRES FINANCIÈRES : Demande d'accord pour l'emprunt contracté par le Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,
Après examen en Commission « Budget –Finances » du 13 septembre 2010,
Vu la délibération 2010/05/10 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 16 septembre 2010,

A l'unanimité

DECIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable au recours, par le Centre Communal d'Action Sociale de Coudekerque-Branche, à l'emprunt d'un montant de 350 000 € pour la mise en place de l'accueil de jour Alzheimer selon les conditions décrites dans le rapport de présentation.

2010/06/08 : AFFAIRES FONCIERES: Cessions immobilières :

a) 43 rue Pasteur

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques – service des Domaines en date du 3 mai 2010,

Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 5 août 2010,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession au profit de Monsieur et Madame FREART ou de toute SCI pouvant s'y substituer, de l'immeuble sis à Coudekerque-Branche 43 rue Pasteur – cadastre Section AL n° 4 pour 84 m², moyennant le prix de 90 000 € hors frais.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer l'acte dont la rédaction est confiée à Maître JACQUART, Notaire à Saint Omer rue Allent, les frais demeurant à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget 2010.

2010/06/08 : AFFAIRES FONCIERES: Cessions immobilières :

b) 21 rue du Boernhol

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques – service des Domaines en date du 14 septembre 2010,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession au profit de Monsieur Gwennaël ZOUGGAR ou de toute SCI pouvant s'y substituer, de l'immeuble sis à Coudekerque-Branche 21 rue du Boernhol – cadastre Section AK 947 pour 180 m², moyennant le prix de 90 000 € hors frais.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer l'acte dont la rédaction est confiée à Maître JACQUART, Notaire à Saint Omer rue Allent, les frais demeurant à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget 2010.

2010/06/09 : AFFAIRES FINANCIÈRES : Attribution de l'indemnité de conseil et de confection du Budget au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,
Après examen en Commission « Budget-Finances » du 13 septembre 2010,

A l'unanimité

DECIDE

Article unique : d'attribuer, à compter du 1^{er} juillet 2010 à Madame Françoise LESSCHAEVE, Trésorier de la Ville de Coudekerque-Branche, l'indemnité de conseil et de confection du Budget dans les conditions définies dans le rapport de présentation.

2010/06/10 : AFFAIRES FINANCIERES : Acquisition du matériel et de l'équipement de l'Hôtel Restaurant « Le Relais des Saveurs, sis 20 place de la République» - Autorisation à participer aux enchères publiques

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,
Après examen en Commission « Budget – Finances » du 13 septembre 2010,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 :

- la participation de la commune aux enchères publiques concernant le matériel et biens mobiliers du relais des saveurs
- d'imputer les dépenses à la nature correspondante selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et à payer le montant des frais liés à la procédure (honoraires, frais divers, intérêts...)

Article 2 : de charger Monsieur le Maire, ou son représentant, à désigner un avocat pour

représenter la ville dans cette procédure.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Article 4 : de charger Monsieur le Maire par décision municipale de fixer les limites des enchères communales.

2010/06/11 : AFFAIRES FINANCIÈRES : Demande de fonds de concours 2010 à la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,
Après examen en Commission « Budget –Finances » du 13 septembre 2010,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de solliciter de la communauté urbaine de Dunkerque l'octroi du solde du fonds de concours 2010 d'un montant prévisionnel réévalué de 22 932,20 € TTC (vingt deux mille neuf cent trente deux euros et vingt centimes) pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.